



La réforme du collège

**Une réforme pédagogique globale
qui s'appuie sur une réforme structurelle**

Une réforme pédagogique globale qui s'appuie sur une réforme structurelle



Les leviers de la réforme pour améliorer les apprentissages au collège

- Mieux prendre en compte les **temporalités d'apprentissage**
- **Réformer les contenus** : socle et programmes
- **Redonner du sens** à un **projet d'établissement mobilisateur**
- Permettre à chacun de **développer son potentiel**
- **S'appuyer sur l'engagement des acteurs**
- **Valoriser les initiatives locales**

Le nouveau socle commun : corollaires

Articuler les programmes de cycle avec le socle commun

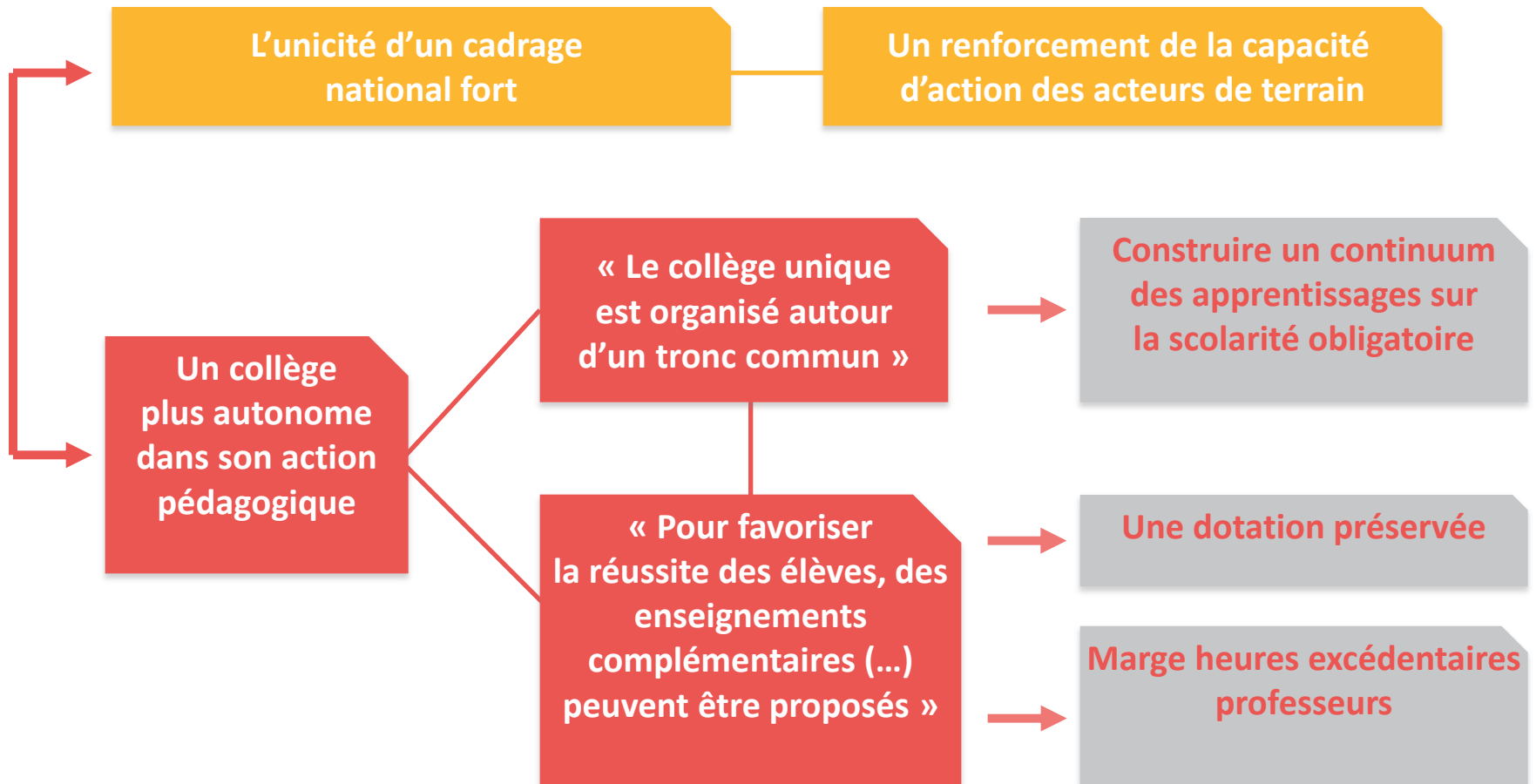
■ Approche transversale des savoirs

■ Engager une **réflexion sur l'évaluation** pour mieux accompagner les élèves

- Evaluer la progression des élèves
- Evaluer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences

■ Création du **livret scolaire unique numérique**

Les objectifs de la réforme



Trois types d'enseignements obligatoires

**Enseignements
communs**



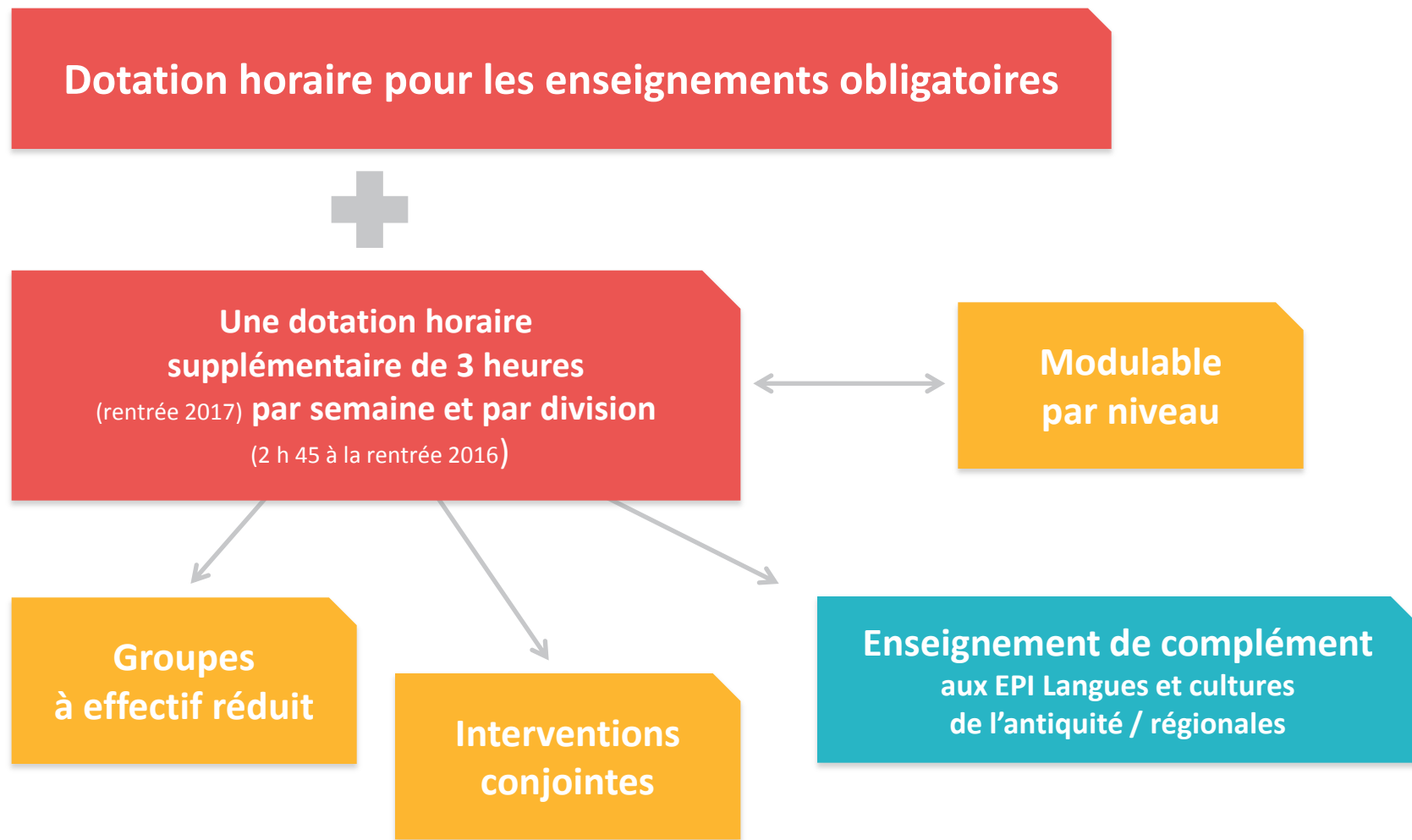
**Accompagnement
personnalisé**

**Enseignements pratiques
interdisciplinaires**

Les trois types d'enseignements obligatoires sont intégrés dans les horaires disciplinaires

Enseignements	Cycle 3	Cycle 4		
	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h
Français	4h 30	4,5 h	4,5 h	4 h
Histoire - Géographie -Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2		2h 30	2h 30	2h 30
Mathématiques	4h 30	3h 30	3h 30	3h 30
SVT		1h 30	1h 30	1h 30
Technologie	4 h	1h 30	1h 30	1h 30
Sciences physiques		1h 30	1h 30	1h 30
Total	23 + 3 h	22 + 4 h par niveau		

Une dotation horaire favorisant le travail de groupe à effectif réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants



L'organisation des enseignements

L'organisation des enseignements relève de la responsabilité des établissements

■ Le rôle central du conseil pédagogique

- Missions et fonctionnement réactualisés
(Décret n° 2014-1231 du 22 octobre 2014 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges)
- Préparation du projet d'organisation des enseignements

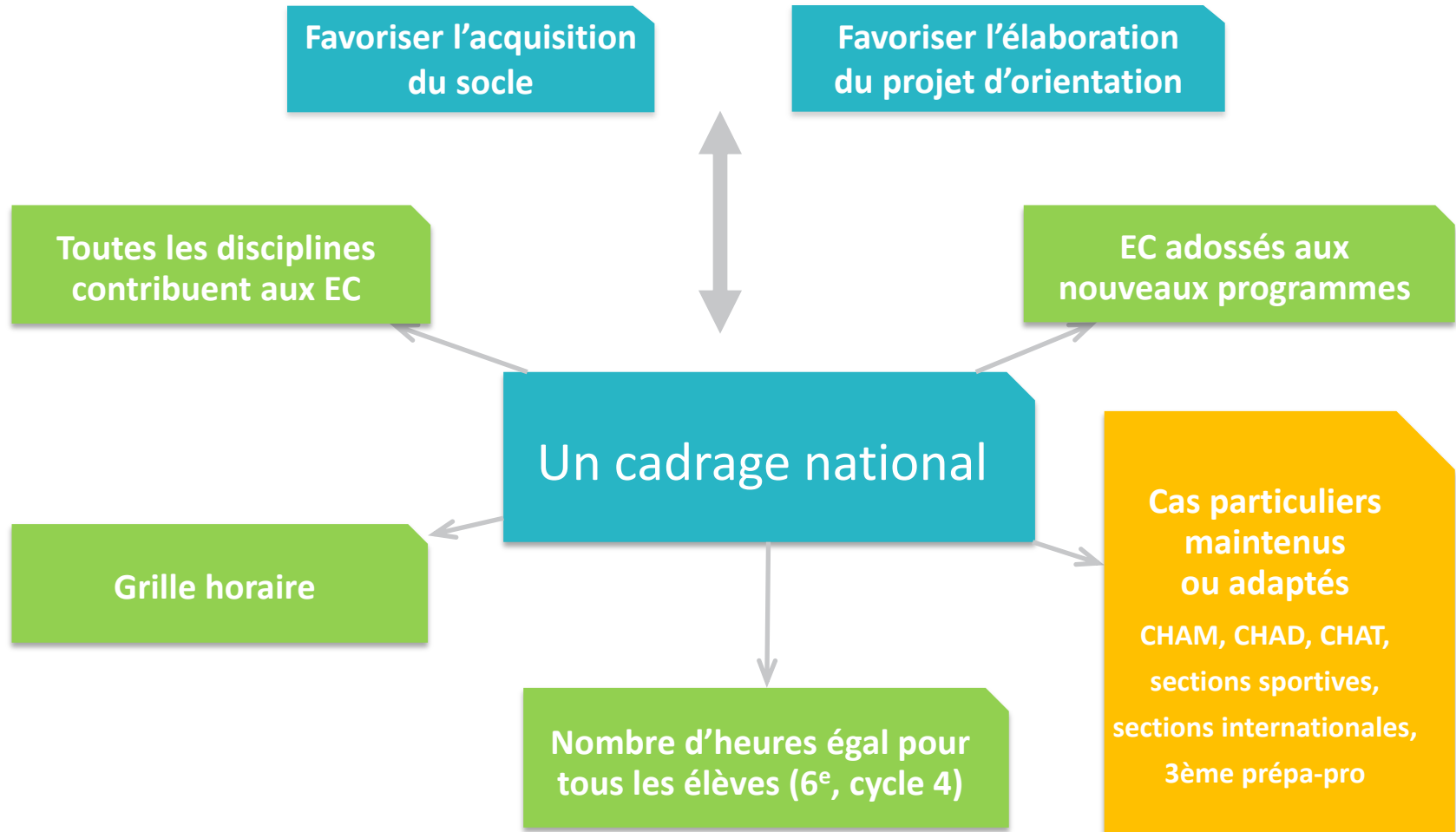
■ Le cadre : les textes réglementaires et le projet d'établissement

■ Le conseil d'administration fixe l'organisation des enseignements

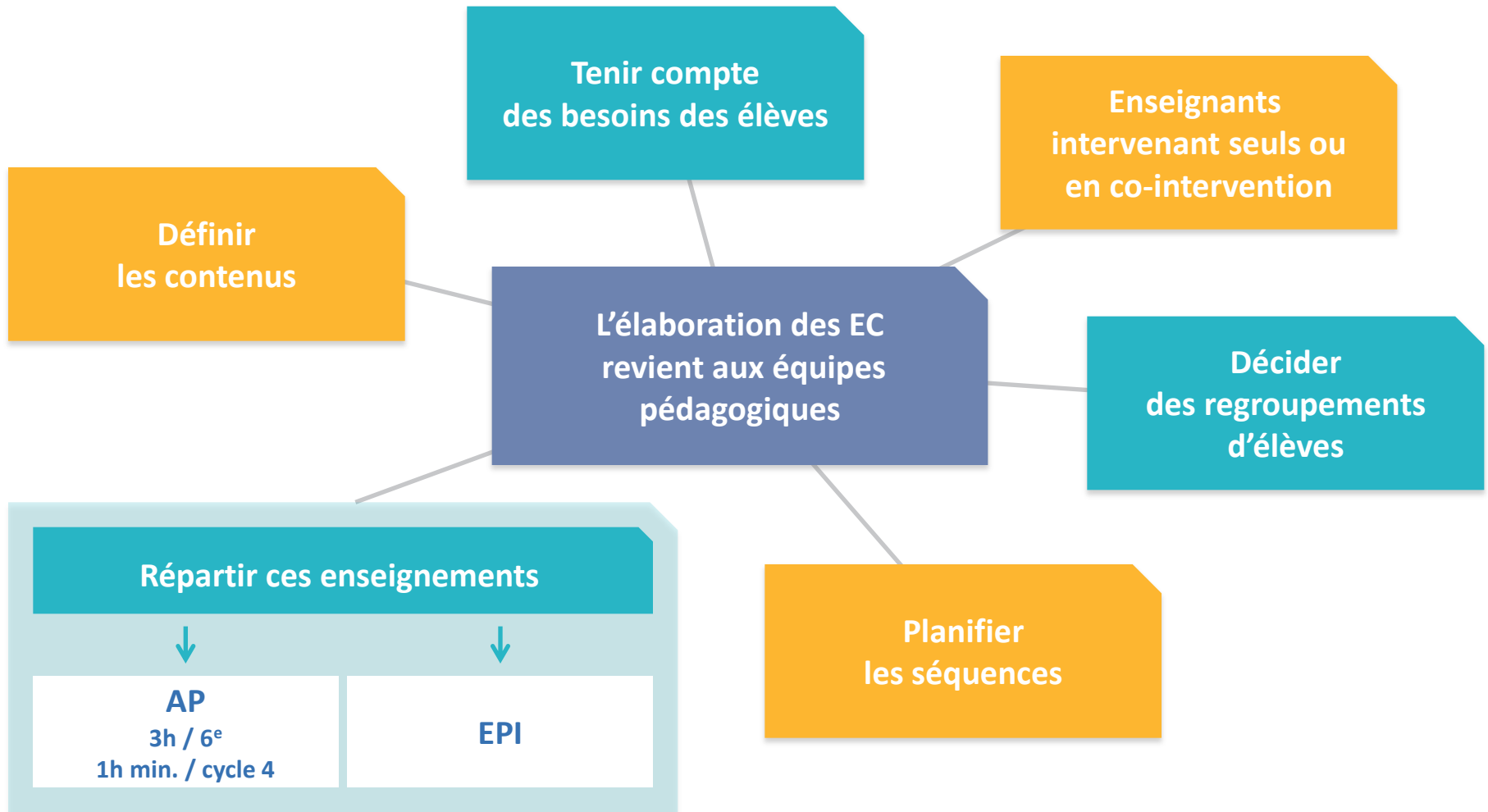
Répartition du volume horaire hebdomadaire

- Le **volume horaire** et les programmes des enseignements communs sont **identiques pour tous les élèves**
- Chaque élève bénéficie chaque année des deux formes d'enseignements complémentaires (AP et EPI) **sur une base horaire identique pour tous les élèves**
- **Amplitude horaire $\leq 6h$ (6^e)**
- **Pause méridienne $\geq 1h30$**
- **L'établissement peut moduler la répartition** du volume horaire hebdomadaire par discipline
 - Dans le respect du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle
 - Dans le respect du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève

Les enseignements complémentaires : un cadrage national fort



Les enseignements complémentaires : la responsabilité de l'établissement



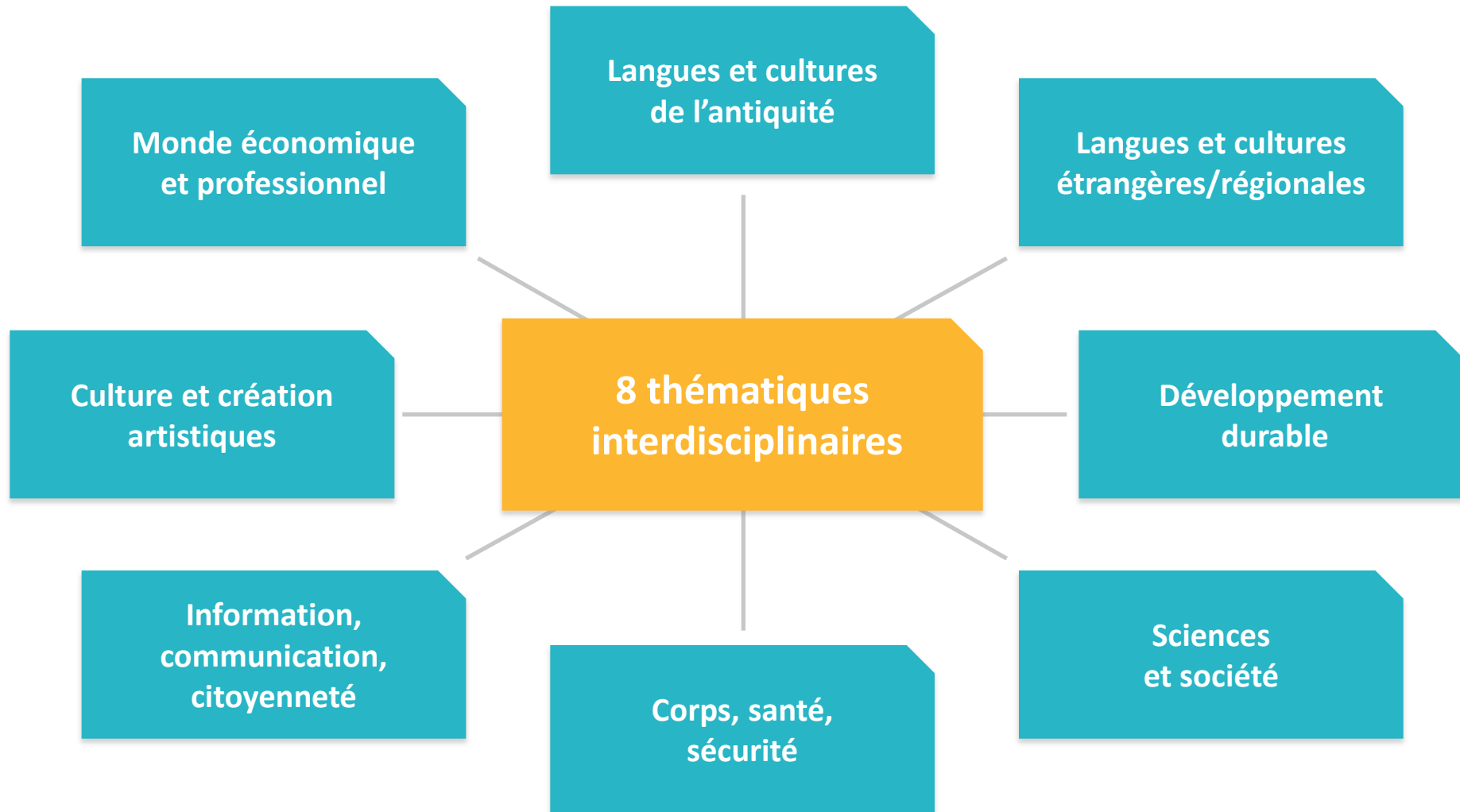
Les enseignements complémentaires : accompagnement personnalisé

- Améliorer la performance des élèves
- Contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle
- Soutenir la capacité d'apprendre et de progresser
- Prendre en compte les besoins spécifiques de chaque élève
 - Prise en charge pertinente des élèves les plus à l'aise
 - Encadrer les élèves les plus fragiles de façon renforcée
- Adapter les objectifs aux besoins des élèves

Approfondissement - Soutien - Remise à niveau

Renforcement - Tutorat entre élèves - Entraînement

Les enseignements pratiques interdisciplinaires



Les enseignements complémentaires : enseignements pratiques interdisciplinaires

- L'élève bénéficie au moins : **6 / 8 thématiques sur le cycle**
&
2 EPI par an
- Les EPI sont **adossés aux nouveaux programmes**
- Une **démarche de projet...**
- ... conduisant à une **réalisation concrète, individuelle ou collective**
- Incluant l'usage des **outils numériques** et la pratique des **langues vivantes**
- Contribuant à la **mise en œuvre des parcours éducatifs**

Les EPI ne sont pas de nouveaux IDD

- Les **thématiques interdisciplinaires** sont **inscrites dans les programmes** dont ils sont une **modalité explicite de mise en œuvre**
- Les EPI seront **évalués**
- Le **volume horaire** est important
- Ils impliquent la **réalisation d'un projet concret**
- Les thématiques **concerneront toutes les classes du cycle 4**
- Les EPI **contribuent à la mise en œuvre des trois parcours** (PEAC, PIIODMEP et Parcours citoyen)

L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères: une priorité

L'apprentissage des langues tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde

- **Apprentissage dès la 5^e pour la seconde langue vivante**

- **Soutien à la diversité linguistique :**

- les « vraies » bilangues sont confortées

- **Présence affirmée des langues vivantes dans les EPI**

- **Sections internationales**

Un enseignement de complément aux EPI pour les élèves volontaires

Un enseignement de complément qui peut porter sur :

- langues et cultures de l'antiquité
 - langues et cultures régionales
- Financé sur la **dotation horaire non affectée**
 - Proposé aux **élèves volontaires**
 - Peut être suivi au cours des **trois années du cycle 4**
 - Dans la **limite** de :
 - **1h pour les classes de 5^e**
 - **2h pour les classes de 4^e et de 3^e**

Concrètement que devient le latin ?

L'enseignement des langues et cultures de l'antiquité

ENSEIGNEMENT COMMUN

Améliorer le niveau
de français de
tous les collégiens

Des éléments culturels
et linguistiques
des langues anciennes
seront intégrés
dans les programmes
de français

EPI

Découvrir une ou plusieurs
langues anciennes
et les cultures
qui leur sont liées

Thématique
interdisciplinaire
« langues et cultures
de l'antiquité »

3 h

ENSEIGNEMENT de COMPLEMENT aux EPI

Proposé aux élèves
volontaires

Suivi en complément
d'un EPI « langues et cultures
de l'antiquité » au cours
du cycle 4

5 h

Que devient la troisième prépa-pro ?

La classe de troisième prépa-pro est maintenue

- **Les volumes horaires des enseignements sont identiques** à ceux des autres classes de troisième
- Ces élèves bénéficient :
 - de **4h d'EC** pour **découvrir différents champs professionnels et construire leur projet de formation et d'orientation**
 - de **périodes de stages** en milieu professionnel
- **Un complément de dotation horaire spécifique**

Que deviennent les SEGPA ?

La SEGPA contribue à rendre le collège plus inclusif

- La structure SEGPA et sa dotation horaire sont maintenues
- Elle permet aux élèves présentant des **difficultés d'apprentissage graves et durables** d'être mieux pris en compte dans le cadre de leur scolarité, notamment par des **professionnels spécialisés**
- Une **évolution des SEGPA est en cours de discussion, sur ces bases**

Impulser une nouvelle organisation du collège fondée sur l'accompagnement pédagogique de tous les élèves



Vous pouvez consulter cette présentation powerpoint
sur « Adresse web »

Contact

Adresse

mail